

---

## Procès-Verbal N° 3. Conseil Municipal du 18 mars 2017.

---

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, Guelfi P, Mathieu C, Ramelli N, , Vecchioni G, Gazzini JL, Raffalli A ,Burchi F
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L, Rossi A,
- **Pouvoir** : Rossi A à Mathieu C

Il est 08h00, le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance.

- Vote des quatre taxes :

Taxe Habitation	19.57	➡	20.29
Foncier Bâti	10.42	➡	10.81
Foncier Non Bâti	38.61	➡	40.03
Cotisation Foncière Entreprise	20.94	➡	21.71

Soit une augmentation de 3.5%. Produit attendu : 420 849 €. Taux variation : 1.036952  
Délibération à l'unanimité.

- Autorisation de signatures de baux pour les agriculteurs Lamberti ; Gherardi ; Santini , au tarif 26 € l'ha. (annule la délibération du 11.02.17 ).  
Autorisation d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans a compter du 01.04.17 au tarif de 26 € a Gherardi. Le domaine de Murzo à Pierre Yves André.  
Délibération à l'unanimité.
- Délibération pour vente du trafic. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour demande de subvention à la CTC sur notre dotation quinquennale et au département sur convention triennale, pour travaux voirie.  
Montant : 194 882 € HT.  
CTC à 30% : 58 465.38 € Département à 40% : 77 953.84 € Commune à 30% : 58 465.38 €  
Délibération à l'unanimité.
- Délibération pour demande de subvention à la CTC sur notre dotation quinquennale et au département sur convention biennale, pour acquisition d'un Pick up avec benne.  
Montant : 24 02.70 € TTC.  
CTC à 30% : 6210.81 € Département à 40% : 8281.08 € Commune à 30% : 6210.81 €  
Délibération à l'unanimité.
- Délibération pour demande de subvention à la CTC sur notre dotation quinquennale et au département sur convention biennale, pour restauration des chapelles St Antoine et St Jean.  
Montant : 12 570 €  
CTC à 40% : 5028 € Département à 40% : 5028 € Commune à 20% : 2514 €  
Délibération à l'unanimité.

- Délibération pour demande de subvention à la CTC sur notre dotation quinquennale et au département sur convention biennale, pour travaux de dépose d'encrochement devant le port.  
Montant : 43 915 € HT  
CTC à 40% : 17566 € Département à 40% : 17566 € Commune à 20% : 8783 €  
Délibération à l'unanimité.
- Autorisation pour mandater le cabinet Pozzo di Borgo afin de réaliser une étude pour refaire les canalisations et réservoirs. Prévoir une ouverture de trésorerie sur 2 ans de 1.8 millions €

Fin de séance 12h30.